

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 1^{er} mars 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 1^{er} mars 2023, a examiné **un** projet de loi du pays ; arrêté **quatre** projets de délibération du Congrès ; adopté **deux** délibérations du gouvernement ; **douze** arrêtés et examiné **32** dossiers d'étrangers.

Projet de loi du pays

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays portant diverses mesures en matière de fonction publique.

Ce projet de loi du pays a pour objectif de :

- créer un congé de paternité ;
- modifier le décompte des jours de congés (en jours ouvrés) ;
- abroger les dispositions des articles 16-1 à 16-3 de l'arrêté n° 1066 du 22 août 1953 portant général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;
- étendre le maintien, durant certains congés, de l'indexation de traitement ;
- mettre en cohérence le dispositif de protection fonctionnelle (qu'elle soit octroyée par l'employeur à la date des faits litigieux) ;
- réviser le mécanisme de changement de corps (suppression des quotas et de l'avis de la commission administrative paritaire – CAP – à la nomination, réglementer les conditions de refus de titularisation et la durée de service) ;
- ouvrir le champ du cumul d'activité.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative à la procédure de recrutement sur titre dans la fonction publique de Nouvelle-Calédonie. Le projet vient ainsi remplacer les articles relatifs à la procédure de recrutement sur titre dans le statut des personnels paramédicaux de la délibération n° 352 du 7 mars 2014.

La fonction publique de la Nouvelle-Calédonie est confrontée aux difficultés de pourvoir certains emplois nécessitant des compétences et des qualifications rares et spécifiques. Le recrutement sur titre permet de pallier cette difficulté en effectuant des recrutements sur titre parmi les titulaires d'un titre ou d'un diplôme exigé pour l'accès au corps ou cadre d'emploi concerné. Ce projet de délibération fixe les règles de la procédure de recrutement sur titre dans un souci d'égal accès des candidats aux emplois concernés. Il précise les modalités d'examen de leurs aptitudes, ou encore celles de leur capacité à remplir les missions dévolues à leur poste.

Par ailleurs, en fin de procédure de recrutement, la tenue d'un entretien supplémentaire est possible afin de valider, par le secrétariat général, voire par la présidence, la candidature finale retenue par la commission de recrutement.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant diverses mesures relatives à l'enseignement du premier et du second degré de la Nouvelle-Calédonie. Le texte modifie la délibération n° 412 du 18 mars 2019 « portant mesures exceptionnelles de recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie ».

Actuellement, le dispositif exceptionnel d'intégration des instituteurs remplaçants dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré est ouvert jusqu'au 31 décembre 2024 pour les agents qui remplissent les conditions suivantes :

- justifier au minimum de 2 000 jours, consécutifs ou non, de services rémunérés au titre de l'enseignement primaire public durant les huit années qui précèdent le 1^{er} janvier 2020 dont 150 jours, consécutifs ou non, durant l'année 2019 ;
- avoir obtenu un avis favorable de leur employeur sur leur manière de servir ;
- être titulaire du baccalauréat, ou d'un diplôme ou d'un titre équivalent ;
- justifier de la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou de la durée de résidence exigée pour présenter le concours externe d'accès au corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de la Nouvelle-Calédonie.

Bien que ce dispositif ait déjà couvert une partie des besoins exprimés, il demeure insuffisant. En effet, les données recueillies auprès des services de la province Nord et de la province Sud font état de 75 postes annuels non occupés par des agents titulaires. Afin de permettre à un plus grand nombre d'instituteurs remplaçants de bénéficier de ce dispositif et

ainsi de pérenniser les ressources dans ce domaine particulièrement sensible, le projet de délibération prévoit de repousser de deux années la date de fin de prise en compte des services rémunérés, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

De plus, le texte propose que parmi les 2 000 jours, consécutifs ou non, de services rémunérés, 1 850 jours doivent être effectués durant les huit années qui précèdent la date du 1^{er} janvier 2022 et 150 jours l'année qui précède l'ouverture de la sélection professionnelle.

Par ailleurs, le projet de délibération comble le vide juridique actuel en complétant l'article 5 de la délibération n° 412 du 18 mars 2019, afin de préciser que les lauréats de ce concours sont classés à l'échelon 1^{er} de leur corps. L'article 6 est quant à lui complété, afin de prévoir que les instituteurs en exercice, lorsqu'ils sont nommés, soient classés au 3^e échelon de la grille indiciaire afférente à leur corps.

- ***Recrutement et reclassement des professeurs agrégés***

Afin de rétablir l'équité entre les enseignants du cadre territorial ayant intégré le corps des agrégés par voie de promotion et ceux ayant réussi le concours de l'agrégation de l'État, le texte prévoit de permettre de reclasser les professeurs agrégés recrutés selon les deux voies possibles, de la même manière, selon les modalités du décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951. Les fonctionnaires nommés et titularisés en qualité de professeur agrégé appartenant au corps homologué de l'État et n'ayant jamais fait partie du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie, seront reclassés aux mêmes échelons et grades qu'ils détenaient dans leur corps homologue de l'État.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant diverses mesures relatives aux corps de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie.

Le dispositif « *Parcours Professionnel Carrières Rémunérations* » (PPCR), qui a pour objectif d'harmoniser l'ensemble des corps relevant des fonctions publiques métropolitaines, a été mis en œuvre en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'enseignement du second degré uniquement. Depuis son adoption par le Congrès, des modifications sont intervenues dans les textes métropolitains. Ce projet de délibération prévoit de les traduire dans les textes calédoniens.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant diverses mesures en matière de fonction publique.

Le projet de délibération a pour objet de clarifier certains éléments de la réglementation en matière de fonction publique au sein de laquelle des adaptations apparaissent nécessaires, ou encore des omissions ont été constatées. L'ensemble de ces « coquilles » peut générer des problématiques d'ordre juridique. Ainsi, afin d'éviter les ambiguïtés et les problèmes

d'interprétation, le projet vise à mettre ces points, parfois mineurs, avec la réglementation.

Délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **deux** affaires et devant le tribunal de première instance de Nouméa pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé une transaction et a habilité le président du gouvernement à la signer.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé l'organisation des services de garde et d'urgence des officines de pharmacie sur la commune de Nouméa pour l'année 2023. Ces tours de garde ont été organisés selon les gardes des médecins.

Ils sont définis chaque week-end comme suit :

MOIS	DATE	PHARMACIE
JANVIER	Samedi 31 décembre - Dimanche 1 ^{er}	Lagon
	Samedi 7 - Dimanche 8	Australe (ex Anse-Vata)
	Samedi 14 - Dimanche 15	Victoire
	Samedi 21 - Dimanche 22	Isles
	Samedi 28 - Dimanche 29	PK7
FÉVRIER	Samedi 4 - Dimanche 5	La Baie
	Samedi 11 - Dimanche 12	Rivière-Salée
	Samedi 18 - Dimanche 19	Sainte-Marie
	Samedi 25 - Dimanche 26	Ouémo
MARS	Samedi 4 - Dimanche 5	Ducos
	Samedi 11 - Dimanche 12	Portes d'Argent
	Samedi 18 - Dimanche 19	Magenta plage
	Samedi 25 - Dimanche 26	Océan
AVRIL	Samedi 1 ^{er} - Dimanche 2	Baie des Dames
	Samedi 8 - Dimanche 9	Médisud
	Samedi 15 - Dimanche 16	Gallieni (ex Centrale)
	Samedi 22 - Dimanche 23	Alma
	Samedi 29 - Dimanche 30	Vallée du Tir
MAI	Samedi 6 - Dimanche 7	Calédonienne
	Samedi 13 - Dimanche 14	Normale
	Samedi 20 - Dimanche 21	VDE

JUN	Samedi 27 – Dimanche 28	Vallée des Colons
	Samedi 3 – Dimanche 4	Lagon
	Samedi 10 – Dimanche 11	Australe (ex Anse-Vata)
	Samedi 17 – Dimanche 18	Victoire
	Samedi 24 – Dimanche 25	Isles
JUILLET	Samedi 1 ^{er} – Dimanche 2	PK7
	Samedi 8 – Dimanche 9	La Baie
	Samedi 15 – Dimanche 16	Rivière-Salée
	Samedi 22 – Dimanche 23	Sainte-Marie
	Samedi 29 – Dimanche 30	Ouémo
AOÛT	Samedi 5 – Dimanche 6	Ducos
	Samedi 12 – Dimanche 13	Portes d'Argent
	Samedi 19 – Dimanche 20	Magenta plage
	Samedi 26 – Dimanche 27	Océan
SEPTEMBRE	Samedi 2 – Dimanche 3	Baie des Dames
	Samedi 9 – Dimanche 10	Médisud
	Samedi 16 – Dimanche 17	Gallieni (ex Centrale)
	Samedi 23 – Dimanche 24	Alma
	Samedi 30 – Dimanche 1 ^{er} octobre	Vallée du Tir
OCTOBRE	Samedi 7 – Dimanche 8	Calédonienne
	Samedi 14 – Dimanche 15	Normale
	Samedi 21 – Dimanche 22	VDE
	Samedi 28 – Dimanche 29	Vallée des Colons
NOVEMBRE	Samedi 4 – Dimanche 5	Lagon
	Samedi 11 – Dimanche 12	Australe (ex Anse VAta)
	Samedi 18 – Dimanche 19	Victoire
	Samedi 25 – Dimanche 26	Isles
DÉCEMBRE	Samedi 2 – Dimanche 3	PK7
	Samedi 9 – Dimanche 10	La Baie
	Samedi 16 – Dimanche 17	Rivière Salée
	Samedi 23 – Dimanche 24	Sainte-Marie
	Samedi 30 – Dimanche 31	Ouémo

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2020-1593/GNC du 13 octobre 2020 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

Émilie Jarnigon remplace Samuel Hnepeune en qualité de représentant du Mouvement des entreprises de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) au sein du conseil d'administration de la CAFAT.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté 2022-2781/GNC du 7 décembre 2022 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa, « Pharmacie de la VDE ».

L'enregistrement de la déclaration d'exploitation de l'officine de pharmacie dénommée « Pharmacie de la VDE » a été repoussé au 24 avril 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté 2015-2309/GNC du 27 octobre 2015 portant autorisation de création d'un établissement de vente en gros de produits.

À compter du 24 avril 2023, Mathieu Marland, pharmacien responsable du groupement des

pharmaciens de Nouvelle-Calédonie (GPNC), est remplacé par Hélène Tahan, docteur en pharmacie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'acquisition, la détention et la cession de médicaments et substances classés comme stupéfiants d'Hélène Tahan, docteur en pharmacie, pour l'activité pharmaceutique au sein de l'établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques dénommé « Groupement des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie » (GPNC).

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie.

Cinq postes d'officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie ont été ouverts : quatre au titre du premier concours et un au titre du second concours.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours sur titre avec épreuves, des concours externes et internes pour le recrutement dans le corps des cadres techniques de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé comme suit :

- concours sur titres avec épreuves (17 et 18 avril 2023) : 2 postes ;
- concours externe (7 et 21 juillet 2023) : 2 postes ;
- concours interne (5 août 2023) : 2 postes.

Au visa de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) à mener une activité scientifique dans le Parc naturel de la mer de Corail. Elle se déroulera au sud de la Corne sud et de l'île des Pins, entre le 23 avril 2023 et le 18 mai 2023, puis entre le 1^{er} mai 2024 et le 30 novembre 2024.

Cette mission, menée à bord du navire *Antéa*, s'inscrit dans un projet d'observatoire sous-marin, nommé ScInObs (Science, Innovations et Observatoires sous-marin), projeté par l'IFREMER et ayant vocation à acquérir des connaissances scientifiques visant à protéger l'environnement. La campagne KASEAOPE vise ainsi à initier l'observation de la dynamique temporelle de paramètres physiques et biologiques le long de la pente d'un mont sous-marin.

Cette campagne est menée en synergie et complémentarité avec l'institut de recherche pour le développement (IRD) et sa campagne SWOTALIS.

Les relevés de données, prises de vue et vidéos sont autorisés durant une période de 18 mois maximum après la date de pose de la ligne « pilote » et au plus tard jusqu'au 30 novembre 2024.

Dans un délai de deux mois après retour à terre de l'équipe scientifique, l'IFREMER est tenue de mettre à disposition auprès du service en charge de la gestion du Parc naturel de la mer de Corail du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie les éléments de ces travaux sous différents formats (rapports, photographies, etc.).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'institut de recherche et de développement (IRD) à mener une activité scientifique dans le Parc naturel de la mer de Corail. Cette campagne, nommée TICTAC 1 (moniTorIng of EntreCasteaux and ChesTerfield corAl reefs in the Context of marine heatwaves) consiste à acquérir des connaissances concernant les conséquences du changement climatique sur les écosystèmes coralliens du Parc. Des effets dévastateurs sur les écosystèmes marins côtiers entraînent notamment le blanchissement massif des coraux, la mortalité de nombreuses espèces telles que les poissons récifaux, ou la prolifération d'algues envahissantes et toxiques.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du contrat de collaboration de recherche établi entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'IRD, pour une durée de trois ans. La réalisation de la campagne en mer TICTAC 1, se décompose en deux opérations à mener sur les sites de Chesterfield et d'Entrecasteaux (les récifs coralliens des îles basses du Parc).

Cette campagne sera réalisée à bord du navire *Amborella* de la Nouvelle-Calédonie sur les périodes suivantes :

1. durant le mois de mars 2023 pour une durée de 12 jours consécutifs maximum et de préférence entre le 3 et 14 mars, à destination d'Entrecasteaux ;
2. durant le mois d'octobre 2023 pour une durée de 15 jours consécutifs maximum et de préférence entre le 5 et 19 octobre 2023, à destination des Chesterfield.

Comme pour toute mission scientifique autorisée dans le Parc naturel de la mer de Corail, l'intégralité des données et résultats obtenus lors de cette campagne TICTAC 1 sera partagée et valorisée auprès des services de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'auprès du comité de gestion du Parc.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Stéphane Retterer en qualité de président de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sophie Charlot en qualité de rapporteur général de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **huit** demandes de titre de séjour. Il a accordé **16** autorisations de travail, **six** renouvellements d'autorisation de travail et **deux** modifications d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.